

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22
DU 29 Janvier 2024**

(article L.2121-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales)

**2024-546 CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 DECEMBRE 2023 -
APPROBATION**

Le Conseil :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 décembre 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

**2024-547 COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Le Conseil :

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire ou son Représentant et listées
en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

**2024-548 SUBVENTIONS 2024 – ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET EVENEMENTIEL -
ATTRIBUTIONS**

Le Conseil :

1 - ARRETE la liste et le montant des subventions et contributions communales pour
2024 comme ci-dessus exposé ;

2 - PROCEDE au versement des subventions aux associations et contributions selon les
modalités définies ci-dessus ;

3 - INSCRIT les montants des subventions et contributions exposés ci-dessus au budget
primitif 2024 ;

4 - AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

2024-549 SUBVENTIONS 2024 – VIE QUOTIDIENNE – VOIRIE – ETAT CIVIL – PIÈCES D'IDENTITE - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- 1 - ARRETE** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Vie quotidienne – Voirie - Etat civil - Pièces d'identité » pour l'année 2024 ;
- 2 - DECIDE** que les subventions seront versées sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subventions en Mairie ;
- 3 - PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré ;
- 4 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-550 FORET DE SAINT-CLAIR-DE-HALOUZE – GALERIES DES MINES – ASSOCIATION « GROUPE MAMMALOGIQUE NORMAND » - CONVENTION

Le Conseil :

- 1 - ACCEPTE** les termes de la convention jointe ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-551 MOUVEMENT FONCIER – CHEMINEMENT PLANCAÏON – PARCELLE CP 185p - ACQUISITION

Le Conseil :

- 1 - DECIDE** l'acquisition amiable du fonds de jardin cadastré CP 185p dans les conditions ci-dessus décrites ;
- 2 - PRECISE** que les frais liés à cette transaction foncière (frais de géomètre, frais d'acte, frais de démolition de l'abri de jardin, frais de clôture) seront pris en charge par la ville de Flers ;
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes en l'étude de Maître LEPRINCE-DURAND, notaire des vendeurs.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-552 CESSION DE MATERIEL INUTILISE – VENTE EN LIGNE D'UNE BALAYEUSE

Le Conseil :

- 1 - APPROUVE** la vente des biens ci-dessus référencés ;
- 2 - RELANCE** la vente, dans l'éventualité d'une absence d'enchère valide, avec une mise à prix inférieure de 30% à la mise à prix initiale puis de 50% ;
- 3 - CONCLUT** la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer tous actes relatifs à cette affaire ;
- 4 - DIT** que les biens seront sortis du patrimoine de la ville de Flers conformément aux dispositions budgétaires et comptables.

ADOpte A LA MAJORITE

2024-553 FESTIVAL LES EXTRAVERTIES – CONVENTION 2024-2026

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite annexée à la présente délibération portant sur l'organisation du festival « Les Extraverties » pour les années 2024-2025-2026 avec la Communauté de Communes du Pays de Falaise et la Ville de Flers selon les modalités définies ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

2024-554 SUBVENTIONS 2024 – HABITAT PATRIMOINE - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- 1 - ARRETE** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Habitat – Patrimoine » pour l'année 2024 ;
- 2 - DECIDE** que les subventions seront versées sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subventions en Mairie ;
- 3 - PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré ;
- 4 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

2024-555 SUBVENTIONS 2024 – SOLIDARITE - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- 1 - ARRETE** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Solidarités » pour l'année 2024 ;
- 2 - PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré ;
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE – Inès CHATÉ, ne prend pas part au vote.

2024-556 SUBVENTIONS 2024 – AFFAIRES SCOLAIRES ET VIE SCOLAIRE - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- 1 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire ;
- 2 - ARRETE** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Affaires Scolaires et Vie Scolaire » pour l'année 2024 ;
- 3 - PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-557 MUSEE DU CHATEAU DE FLERS – TARIFS 2024

Le Conseil :

ADOPTE les tarifs ci-dessus exposés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-558 SUBVENTIONS 2024 – CULTURE - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- 1 - ARRETE** la liste et le montant des subventions municipales pour 2024 ;
- 2 - PROCEDE** au versement des subventions aux associations.

ADOPTE A L'UNANIMITE – Jacques DUPERRON et Sophie RENAUDIN ne prennent pas part au vote.

2024-559 ASSOCIATIONS SPORTIVES FLERIENNES – CONVENTION D'OBJECTIF

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec le Football Club Flérien et le Tennis de Table Flérien.

ADOPTE A L'UNANIMITE – Jérémy PRÉVOST, ne prend pas part au vote.

2024-560 SUBVENTIONS 2024 – DEVELOPPEMENT DU SPORT – GRANDES MANIFESTATIONS SPORTIVES – MEMOIRES ET CEREMONIES PATRIOTIQUES - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- 1 - ARRETE** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Développement du sport – Grandes manifestations sportives – Mémoires et Cérémonies patriotiques » pour l'année 2024 ;
- 2 - DECIDE** que les subventions seront versées sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subventions en Mairie ;
- 3 - PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré ;
- 4 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE – Jérémy PRÉVOST, ne prend pas part au vote.

2024-561 BUDGET PRIMITIF 2024 – RESULTAT 2023 – REPRISES ANTICIPEES

Le Conseil :

- 1 - AFFECTE** au budget général la somme de 989 995.21 € au c/1068 excédents de fonctionnement capitalisés ;
- 2 - REPREND** la somme de 1 159 659.46 € au c/001D solde d'exécution de la section d'investissement reporté du budget général et la somme de 42 273.90 € au c/001D solde d'exécution de la section d'investissement reporté du budget annexe lotissement ;
- 3 - INSCRIT** la somme 8 870 926.17 € au c/002R résultat de fonctionnement reporté du budget général et la somme de 13 801.70 € au c/002R solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté du budget annexe lotissement ;
- 4 - DECIDE** la reprise par anticipation des résultats 2023 telle que décrite ci-dessus pour le budget général et le budget annexe lotissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE - Une abstention, celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

2024-562 BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET GENERAL

Le Conseil :

- ADOPTE** chapitre par chapitre, pour l'exercice 2024, le budget général de la Ville de Flers.

ADOPTE A L'UNANIMITE - Une abstention, celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

2024-563 BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil :

- ADOPTE** chapitre par chapitre, pour l'exercice 2024, le budget annexe lotissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE - Une abstention, celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

2024-564 FISCALITE DIRECTE LOCALE – TAUX DES TAXES POUR 2024

Le Conseil :

1 - ARRETE les taux applicables à chacune des taxes pour 2024 comme suit :

Taxe d'habitation	20.77 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	46.65 %
Taxe sur les propriétés non bâties	64.04 %

2 - CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la DDFIP.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ - Une abstention, celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

2024-565 SUBVENTION 2024 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ATTRIBUTION

Le Conseil :

1 - ATTRIBUE une subvention globale pour un montant maximal de 270 000 euros pour le C.C.A.S ;

2 - PRECISE que cette subvention sera versée au fur et à mesure des besoins de financement du C.C.A.S ;

3 - PRECISE que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré ;

4 - PRECISE que le crédit décrit ci-dessus, versé sous forme d'acompte à valoir sur la subvention principale, figurera à chaque budget primitif de la Ville de Flers.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2024-566 AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – AJUSTEMENT BP 2024

Le Conseil :

1 - APPROUVE les modifications des AP/CP présentées ci-dessus et conformément à l'annexe ci-jointe ;

2 - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**2024-567 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
2024 (AP/CP) RENOVATION MAIRIE**

Le Conseil :

- 1 - APPROUVE** la mise en place d'une autorisation de programme 2024-1 « Rénovation de la mairie » pour un montant total de 11 000 000 € TTC et pour une durée de 3 années ;
- 2 - AUTORISE** l'ouverture de crédits de paiement ci-dessous :

2024 : 912 000 € TTC
2025 : 8 000 000 € TTC
2026 : 2 088 000 € TTC
- 3 - AUTORISE** la création d'une opération d'équipement n°202401 en lien avec l'AP/CP ;
- 4 - PRECISE** que les crédits de paiements 2024 sont inscrits au budget 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

**2024-568 PROJET « MIEUX MANGER POUR TOUS » - FACTURATION DES FRAIS DE
PERSONNEL DEDIES AU PROJET**

Le Conseil :

- 1 - DECIDE** la facturation au CCAS de Flers des frais de personnel affectés au projet « Mieux manger pour Tous », comme décrit ci-dessus ;
- 2 - PRECISE** que la présente délibération s'applique pour les années 2024, 2025 et 2026 ;
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce à cet effet ;
- 4 - PREVOIT** Les recettes correspondantes au budget de la Ville de Flers.

ADOpte A L'UNANIMITE

**2024-569 MARCHES PUBLICS RELATIFS AUX SERVICES DE TELECOMMUNICATION –
AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil :

- 1 - CHARGE** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant de lancer l'appel d'offres ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique ;
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné ;
- 4 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.

ADOpte A L'UNANIMITE

2024-570 ASSOCIATION « LES AMIS DE LA GENDARMERIE » - ADHESION

Le Conseil :

- 1 - ACCEPTE** l'adhésion de la Ville de Flers à l'association « Les amis de la gendarmerie » à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et à accomplir toutes les démarches en rapport avec cette décision.

ADOPTE A L'UNANIMITE - Une abstention, celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

2024-571 LABEL « VILLE PRUDENTE » - ADHESION

Le Conseil :

- 1 - ACCEPTE** l'adhésion au label « Ville prudente », rétroactivement depuis le premier janvier 2023 ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et à accomplir toutes les démarches en rapport avec cette décision.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-572 SUBVENTIONS AU ASSOCIATIONS – ANNEE 2024 – AMICALE DE LA POLICE DE FLERS

Le Conseil :

- 1 - VALIDE** la subvention de fonctionnement à l'Amicale de la Police de Flers ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement de la subvention selon les modalités définies ci-dessus à l'association ;
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention (notification notamment) ;
- 4 - INSCRIT** le montant de la subvention sur le budget 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE - Une abstention, celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

2024-573 SUBVENTIONS 2024 – COMPETENCES NON DELEGUEES – JUMELAGE ET COOPERTIONS INTERNATIONALES - ATTRIBUTIONS

Le Conseil :

- 1 - ARRETE** la liste et le montant des subventions communales du secteur « Jumelages et coopérations internationales » pour l'exercice 2024 ;
- 2 - DECIDE** que les subventions seront versées sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subventions ;
- 3 - PRECISE** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré ;
- 4 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE